Mode d'emploi de l'outil GEST05 « Evaluation de la pénibilité »

Quelle version utiliser ?
Si vous souhaitez imprimer le document et travailler sur papier : téléchargez la version PDF.

Si vous souhaitez travailler sur informatique : téléchargez la version EXCEL.

Comment utiliser l'outil GEST05 :

1. Le Document Unique d'évaluation des risques professionnel doit d'abord être mis à jour (veiller notamment à avoir identifié les unités de travail, et repéré les facteurs de pénibilité)

2. Pour chaque unité de travail, enregistrer une copie de l'outil GEST05 (exemple : « Caristes.xls », « Magasiniers.xls », « Administratif.xls » etc.)

3. Dans chaque copie :

   a. **Dans la feuille « Titre », indiquer la date de réalisation de la fiche, le nom de l'entreprise, l'unité de travail concernée (ou le poste de travail) :** (ces informations se reporteront automatiquement sur les autres feuilles du document)

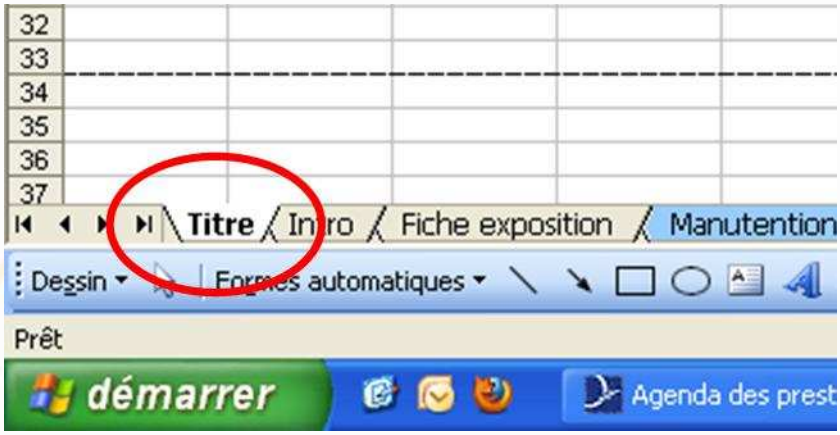

Des compétences au service de la santé au travail.
www.gest05.org - www.presanse.org

Maison de la Santé au Travail - 27, rue du Forest d'Entrais - 05000 GAP - [Tél] 04 92 51 34 23 - [Fax] 04 92 52 17 43
SIRET 782 436 190 00071 - NAF 8621 Z - N°Associati on W052000820

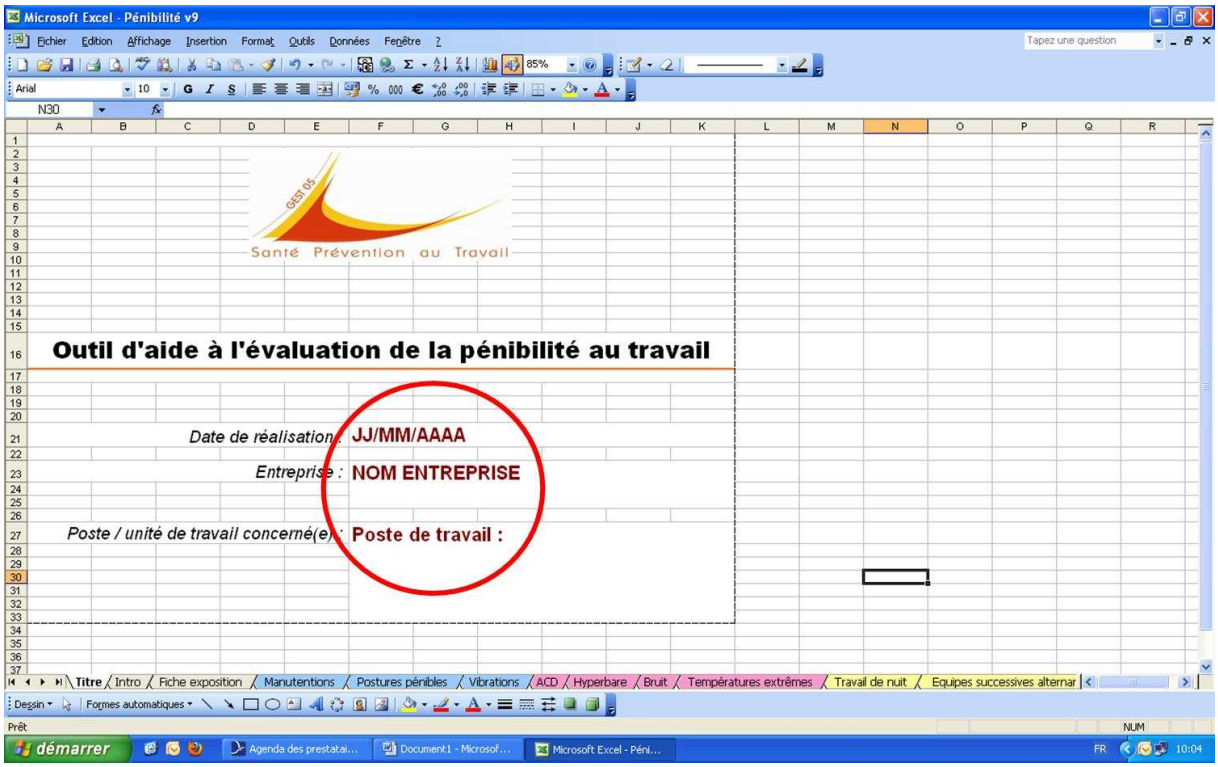
Microsoft Excel - Pénibilité v9
Santé Prévention au Travail
Outil d'aide à l'évaluation de la pénibilité au travail
Date de réalisation : JJ/MM/AAAA
Entreprise : NOM ENTREPRISE
Poste / unité de travail concerné(e) : Poste de travail :

b. Pour chaque facteur de pénibilité, <u>répondre à toutes les questions posées</u> en vous basant sur le <u>seuil proposé</u>, et en cochant les cases correspondantes :

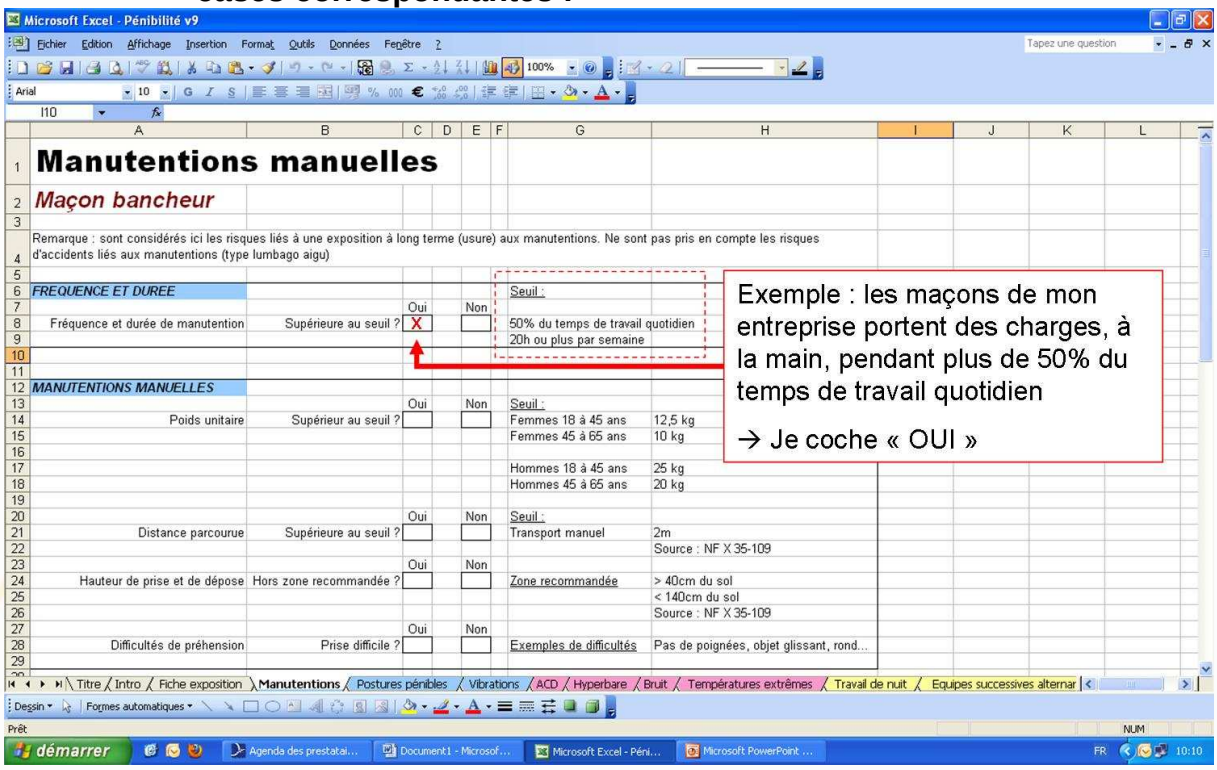
Microsoft Excel - Pénibilité v9
Manutentions manuelles
Maçon bancheur
Remarque : sont considérés ici les risques liés à une exposition à long terme (usure) aux manutentions. Ne sont pas pris en compte les risques d'accidents liés aux manutentions (type lumbago aigu)
FREQUENCE ET DUREE
Seuil :
Fréquence et durée de manutention
Supérieure au seuil ?
Oui
Non
X
50% du temps de travail quotidien
20h ou plus par semaine
MANUTENTIONS MANUELLES
Poids unitaire
Femmes 18 à 45 ans 12,5 kg
Femmes 45 à 65 ans 10 kg
Hommes 18 à 45 ans 25 kg
Hommes 45 à 65 ans 20 kg
Distance parcourue
Transport manuel 2m
Source : NF X 35-109
Hauteur de prise et de dépose
Hors zone recommandée ?
Zone recommandée
> 40cm du sol
< 140cm du sol
Source : NF X 35-109
Difficultés de préhension
Prise difficile ?
Exemples de difficultés
Pas de poignées, objet glissant, rond...
Exemple : les maçons de mon entreprise portent des charges, à la main, pendant plus de 50% du temps de travail quotidien
→ Je coche « OUI »

c. **Dans chaque fiche, une case « Commentaires » est présente, si vous souhaitez indiquer des précisions sur vos situations de travail (activités saisonnières, nature des expositions, nombre de personnes concernées, etc.)**

d. **Lorsque vous avez répondu à toutes les questions, le résultat est indiqué automatiquement :** (il peut être nécessaire d'enregistrer le document, par exemple avec les touches CTRL+S du clavier, pour que le résultat soit mis à jour)

Dans la feuille concernée :

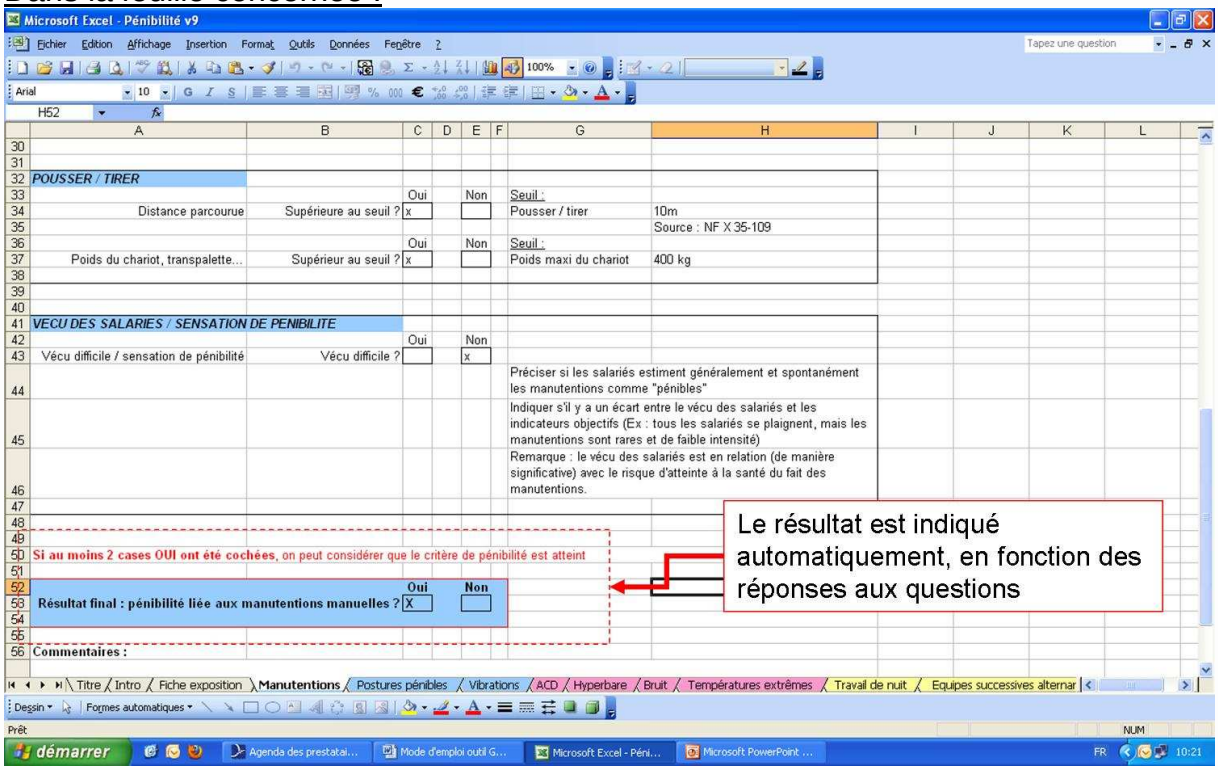
Microsoft Excel - Pénibilité v9
POUSSER / TIRER
Oui
Non
Seuil :
Distance parcourue
Supérieure au seuil ?
Pousser / tirer
10m
Source : NF X 35-109
Poids du chariot, transpalette...
Poids maxi du chariot
400 kg
VECU DES SALARIES / SENSATION DE PENIBILITE
Vécu difficile / sensation de pénibilité
Vécu difficile ?
Préciser si les salariés estiment généralement et spontanément les manutentions comme "pénibles"
Indiquer s'il y a un écart entre le vécu des salariés et les indicateurs objectifs (Ex : tous les salariés se plaignent, mais les manutentions sont rares et de faible intensité)
Remarque : le vécu des salariés est en relation (de manière significative) avec le risque d'atteinte à la santé du fait des manutentions.
Si au moins 2 cases OUI ont été cochées, on peut considérer que le critère de pénibilité est atteint
Résultat final : pénibilité liée aux manutentions manuelles ?
Commentaires :
Le résultat est indiqué automatiquement, en fonction des réponses aux questions
Titre
Intro
Fiche exposition
Manutentions
Postures pénibles
Vibrations
ACD
Hyperbare
Bruit
Températures extrêmes
Travail de nuit
Equipes successives alternar
démarrer

Dans la feuille « Récapitulatif » :

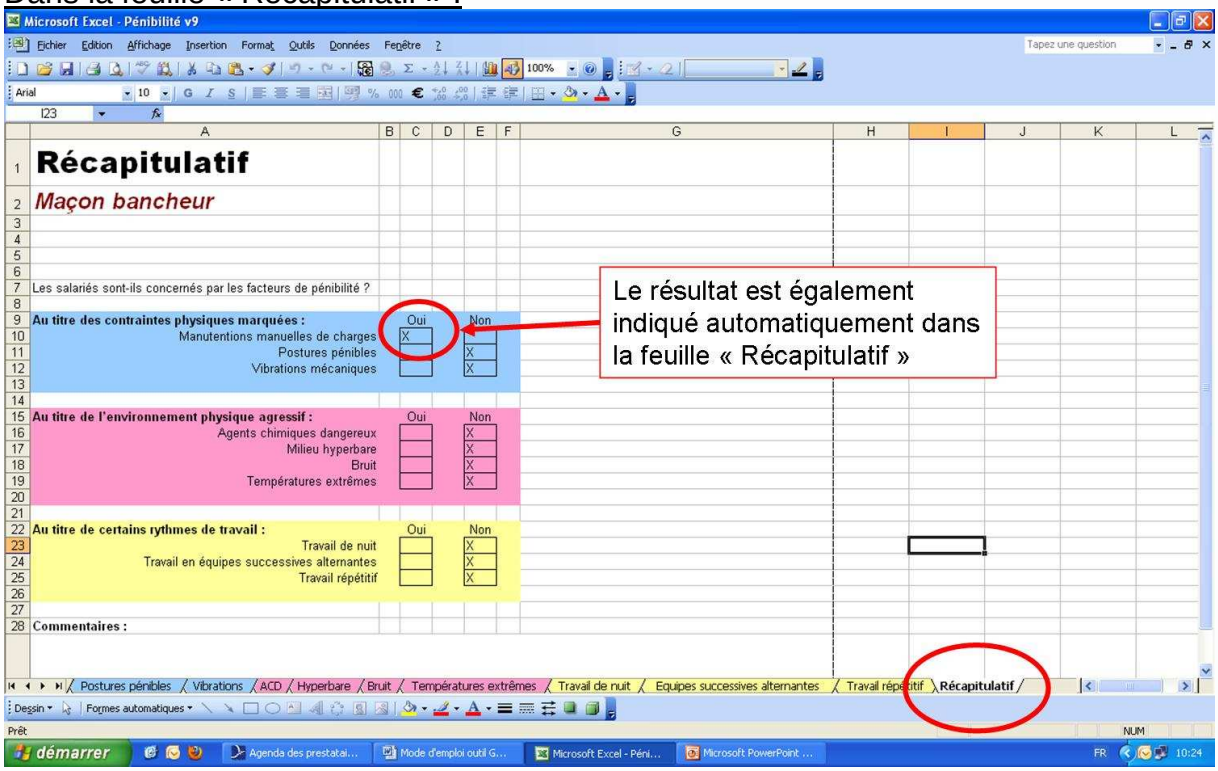
Microsoft Excel - Pénibilité v9
Récapitulatif
Maçon bancheur
Les salariés sont-ils concernés par les facteurs de pénibilité ?
Au titre des contraintes physiques marquées :
Manutentions manuelles de charges
Postures pénibles
Vibrations mécaniques
Au titre de l'environnement physique agressif :
Agents chimiques dangereux
Milieu hyperbare
Bruit
Températures extrêmes
Au titre de certains rythmes de travail :
Travail de nuit
Travail en équipes successives alternantes
Travail répétitif
Commentaires :
Le résultat est également indiqué automatiquement dans la feuille « Récapitulatif »

Dans la feuille « Fiche exposition » :

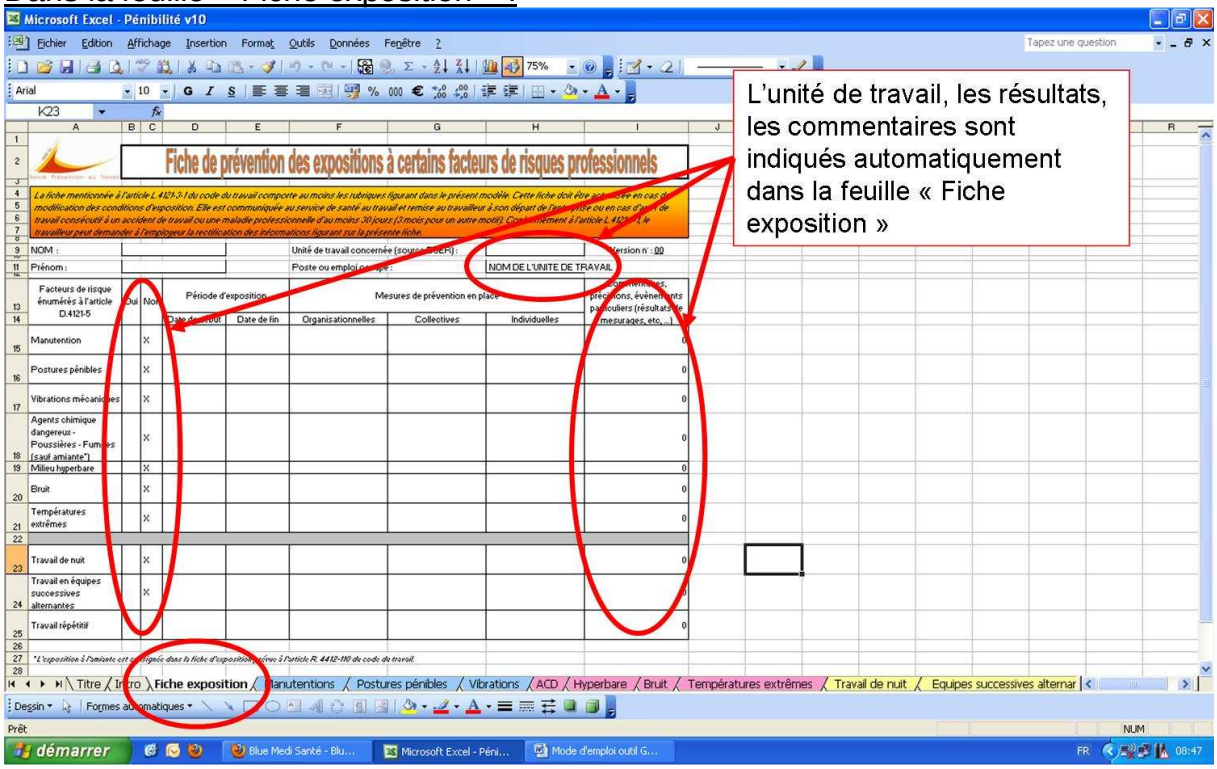
Microsoft Excel - Pénibilité v10
Fiche de prévention des expositions à certains facteurs de risques professionnels
L'unité de travail, les résultats, les commentaires sont indiqués automatiquement dans la feuille « Fiche exposition »

e. **Procéder de la même manière pour les autres fiches (9 facteurs de pénibilité).**

f. **Compléter les colonnes « mesures de prévention » de la feuille « Fiche exposition »**
   - Mesures organisationnelles (Ex : travail à deux pour limiter la charge),
   - Mesures collectives (Ex : encoffrement des machines bruyantes, outils d'aide aux manutentions…)
   - Mesures individuelles (formation, EPI…)

A ce stade, la feuille « Fiche exposition » constituera un modèle type, pour l'unité de travail concernée.

g. **Nous vous suggérons alors de copier le contenu de cette fiche type dans un 2nd document excel (utiliser pour cela le document « Fiche pénibilité.xls »)**

Ce 2nd document pourra alors être finalisé, en indiquant :
   - le nom du salarié,
   - l'unité de travail concernée ainsi que l'intitulé du poste
   - les dates de début et de fin d'exposition (début : l'obligation porte à compter du 01/01/2012. Fin : date de départ de l'entreprise)
   - Les commentaires (Ex : résultats de mesures, variations saisonnières, etc.)

Une copie sera établie pour chaque salarié, et transmise au médecin du travail (de préférence par mail)